



**Vingt-quatrième séance du cinquième mandat**

**Mercredi 30 octobre 2024 à 18h30**

**Salle U159, Uni Dufour, 1<sup>er</sup> étage**

**Vingt-quatrième séance du cinquième mandat, mercredi 30 octobre 2024 à 18h30**

**Procès-verbal**

**Présent-es**

Christophe Lovis (Président)

Mireille Betrancourt

Mathilde Bourrier

Besart Buci

Mathieu Caesar

Lorraine Chappuis

Delphine Courvoisier

Fanny Cuman

Andreas Dettwiler

Anne-Cécile Dominé-Aubert

Alexandre Flückiger

Corine Frischknecht

Iaroslav Gaponenko

Alessio Giarrizzo

Luka Gigli

Stéphanie Girardclos

Axel Grand

Michele Iudici

Robin Lüchinger

Elisabetta Marchesini

Guillermo Martin

Sophie Michelet

Sébastien Muller

Patricia Nowak-Sliwinska

Marcelo Olarreaga

Noémi Ott

Romain Pauménil

Didier Péclard

Nathalie Piégay

Isabelle Racine

Yoanna Sanchez

Nicolaï Servais

Vasiliki Tsaita-Tsilimeni

Tommaso Venturini

Jean-Pierre Wolf

**Rectorat**

Audrey Leuba, Rectrice

Sébastien Castellort, vice-recteur  
Martine Collart, vice-rectrice  
Edouard Gentaz, vice-recteur  
Juliane Schröter, vice-rectrice  
Didier Raboud, secrétaire général  
François Bellanger, directeur stratégie immobilière

#### **Invité-es**

Catherine Equey, professeure à la Haute école de gestion de Genève (HEG-Genève), invitée pour présenter le rapport sur l'internalisation des cafétérias  
Laurent Cornaglia, Chargé de cours HES à la HEG-Genève, invité pour présenter le rapport sur l'internalisation des cafétérias  
Pierre-Henri Filias, directeur adjoint SI adjoint en charge de « Pilotage & E-Administration »

#### **Excusé-es**

Anton Alexeev  
Kinda Amoune  
Stéphane Berthet, vice-recteur  
Valérie Dullion  
Iaroslav Gaponenko  
Paul Guichard  
Thierry Mathieu  
Lucia Ruiz Rosendo  
Sarah Scholl

#### **Absent-es**

Sophie Brandon  
Lorraine Chappuis  
Elorri Harriet  
Aliona Siniukovich

#### **Secrétaires**

Sophie Desjacques Carnegie  
Cecilia Raziano González

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**Le Président** ouvre la séance et accueille quatre nouveaux-elles membres : la professeure Patricia Nowak-Sliwinska de la faculté des sciences, qui remplace la professeure Doris Forster ; M. Axel Grand, étudiant à la faculté des sciences, qui remplace Mme Clara Berrada ; Mme Anne-Cécile Dominé-Aubert, assistante administrative à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, qui remplace M. Bernard Cerutti pour le PAT et le professeur Michele Iudici, de la faculté de médecine, qui remplace le professeur Aurélien Roux.

**Le Président** accueille également les invité-es de cette séance : Mme Catherine Equey et M. Laurent Conaglia, respectivement professeure et chargé de cours à la HEG-Genève, invité-es pour présenter le rapport sur l'internalisation des cafétérias et M. Pierre-Henri Filias, directeur adjoint SI adjoint en charge de « Pilotage & E-Administration ».

#### **1.1. Approbation de l'ordre du jour**

**Le Président** propose une inversion des points « 8. Divers » et « 9. Commission de gestion

des taxes fixes », afin de libérer le public et le Rectorat avant d'aborder le point sur la nomination des membres de la Commission de gestion des taxes fixes (CGTF) qui se fera sans public.

*L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.*

### **1.2. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 septembre 2024**

**Le Président** indique que des demandes de modification de l'ordre du jour ont été émises par M. Thierry Mathieu (orthographe de son nom) et par la vice-rectrice Juliane Schröter (reformulation de certaines de ses interventions).

**Mme Marchesini** signale qu'il y a une erreur de retranscription de prise de parole dans les divers : ce n'est pas elle qui a pris la parole, mais Mme Amoune.

*Le procès-verbal avec modifications est approuvé à l'unanimité moins une abstention.*

## **2. COMMUNICATIONS DU BUREAU ET SUIVI DE SÉANCE**

**Le Président** informe des contacts entre la CGTF, le secrétariat de l'Assemblée et les représentants du Rectorat qui assistent aux séances à tour de rôle, pour la préparation des discussions du point 9 de l'ordre du jour concernant la CGTF. Il indique que le Bureau a reçu le Président et les secrétaires de la CGTF le 28 octobre pour une discussion qui a porté sur les points à l'ordre du jour, c'est-à-dire : 1) la création d'une commission de surveillance de la CGTF au sein de l'Assemblée et la manière dont l'Assemblée et la CGTF peuvent améliorer leurs échanges ; 2) les candidatures et les critères qui semblent essentiels pour la recevabilité d'une candidature de membre. Il indique trois critères qui ont été mentionnés, et qui seront approfondis lors du point 9 de l'ordre du jour, à savoir : une expérience dans la vie associative de l'Université de Genève, une disponibilité en temps afin d'assister aux séances et une maîtrise de la langue française.

## **3. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT**

**Le Président** rappelle le mode de scrutin. Il s'agit de l'élection d'un-e vice-président-e parmi les membres du bureau, à majorité simple, avec la contrainte d'élire un membre d'un autre corps que celui du Président<sup>1</sup>. Le bureau propose M. Alessio Giarrizzo à la vice-présidence.

*M. Alessio Giarrizzo est élu à la vice-présidence à l'unanimité, sous les applaudissements de l'Assemblée.*

## **4. COMMUNICATIONS DU RECTORAT ET RÉPONSES AUX QUESTIONS**

**Le Président** cède la parole au Rectorat pour ses communications.

### **4.1. Information sur les résultats NCCR (première phase)**

**Le Président** invite le vice-recteur Sébastien Castelltort à présenter les résultats des candidatures aux Pôles de recherche nationaux (*National Centers for Competence in*

---

<sup>1</sup> L'art. 9.1. du RI, sous Vice-Présidence : l'Assemblée élit parmi les membres du Bureau, à la majorité simple, son vice-président ou sa vice-présidente, qui doit appartenir à un autre corps que celui auquel appartient le président ou la présidente.

Research, NCCR) du Fonds national suisse (FNS).

## National Centres of Competence in Research (NCCRs)

**Fin novembre 2023 : Lancement de la 6e mise au concours de PRN Pôles de Recherche Nationaux**

- Le FNS a lancé la **6e mise au concours** pour les PRN sur mandat de la Confédération.
- Les décisions d'attribution seront communiquées début 2026, avec le début des prochains PRN prévu au premier semestre 2026.

**Pour chercheuses et chercheurs expérimentés**

- Les PRN visent des projets de recherche de longue durée pour des chercheurs expérimentés.
- Ils répondent à des **domaines stratégiques prioritaires** pour la Suisse.

**Un réseau de recherche interdisciplinaire et interuniversitaire**

- Les PRN regroupent plusieurs équipes de recherche en partenariat avec des acteurs académiques, publics et privés.
- Ils visent à **structurer la recherche en Suisse** et renforcer les connexions internationales.

**Basés dans les hautes écoles suisses**

- Chaque PRN est hébergé dans **un ou plusieurs établissements** de recherche suisses.
- Ils contribuent à structurer le paysage de la recherche au sein des hautes écoles.

**Un financement à long terme**

- La Confédération alloue entre **8 et 20 millions de CHF** par PRN pour les premières phases.
- Les PRN sont financés par la Confédération et des fonds propres des hautes écoles.

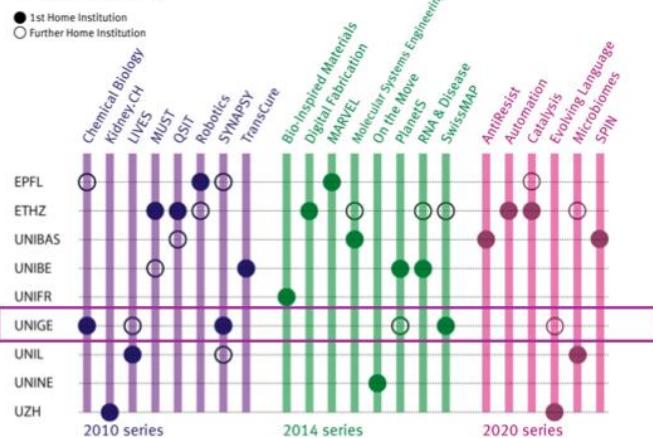
**Fréquence des mises au concours**

- Les appels PRN sont réguliers, avec **6 à 10 PRN** approuvés par concours.
- Depuis 2001, cinq séries de PRN ont été lancées; trois sont terminées.

RECTORAT

UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

The running NCCR



nccr **evolving language**  
NATIONAL CENTRE OF COMPETENCE IN RESEARCH

2020-2032

**SwissMAP**  
The Mathematics of Physics  
National Centre of Competence in Research

2014-2026

**PlanetS**  
National Centre of Competence in Research

2014-2026

**synapsy**  
bringing together brain research and psychiatry  
National Center of Competence in Research

2010-2022



SWISS NATIONAL CENTRE OF COMPETENCE IN RESEARCH  
CHEMICAL BIOLOGY  
VISUALISATION AND CONTROL  
OF BIOLOGICAL PROCESSES USING CHEMISTRY

2010-2022

**LIVES**  
SWISS CENTRE OF EXPERTISE  
IN LIFE COURSE RESEARCH

2010-2022

RECTORAT

UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

Soumissions UNIGE Phase 1 "outline proposal" : 15 avril 2024  
 19 soumis (3 lettres, 6 sciences, 5 médecine, 2 sciences/médecine, 1 SDS, 1 droit, 1 CUI)  
 Soumission Phase 2 "full proposal" : 3 février 2025

Titre	Quintile	Recommandation à soumettre un full-proposal	Directrice-directeur	Faculté	Leading House	Co-Lead
CATARACT	Q1	oui	B. Joyeux-Prunel	Lettres	UNIGE	UNIFRI
Swiss-RADIATE	Q1	oui	P. Tsoutsou	Médecine	UNIGE	none
TRUST	Q2	oui	E. Ceva	SDS	UNIGE	none
DECISIVE	Q2	oui	K. Blanchet	Médecine	UNIGE	none
Sleep & Health	Q2	oui	C. Nissen	Médecine	UNIBE	UNIGE
PARTICLES	Q2	oui	A. Sfyrla	Sciences	UZH	UNIGE

Soumissions nationales Phase 1

	UNIBE	UNIGE	EPFL	UZH	ETHZ	UNIL	UNIBAS	UNIFR	UNINE	UNILU	PSI	HES SO	USI
LEAD	13	12	11	9	7	4	3	3	2	1	3	2	2
Co-Lead	0	7	1	2	13	4	5	2	0	0	2	3	1

RECTORAT



Soumissions UNIGE Phase 1 "outline proposal" : 15 avril 2024  
 19 soumis (3 lettres, 6 sciences, 5 médecine, 2 sciences/médecine, 1 SDS, 1 droit, 1 CUI)  
 Soumission Phase 2 "full proposal" : 3 février 2025

Titre	Quintile	Recommandation à soumettre un full-proposal	Directrice-directeur	Faculté	Leading House	Co-Lead
CATARACT	Q1	oui	B. Joyeux-Prunel	Lettres	UNIGE	UNIFRI
Swiss-RADIATE	Q1	oui	P. Tsoutsou	Médecine	UNIGE	none
TRUST	Q2	oui	E. Ceva	SDS	UNIGE	none
DECISIVE	Q2	oui	K. Blanchet	Médecine	UNIGE	none
Sleep & Health	Q2	oui	C. Nissen	Médecine	UNIBE	UNIGE
PARTICLES	Q2	oui	A. Sfyrla	Sciences	UZH	UNIGE

Soumissions nationales Phase 1

	UNIBE	UNIGE	EPFL	UZH	ETHZ	UNIL	UNIBAS	UNIFR	UNINE	UNILU	PSI	HES SO	USI
LEAD	13	12	11	9	7	4	3	3	2	1	3	2	2
Co-Lead	0	7	1	2	13	4	5	2	0	0	2	3	1

RECTORAT



**Le Président** ouvre la discussion qui ne suscite pas de questions.

#### 4.2. Communications générales

**Le Président** donne la parole à la Rectrice pour les communications générales du Rectorat.

**La Rectrice** souligne qu'elle a différentes communications à partager avec l'Assemblée.

La première concerne les données statistiques sur le nombre d'étudiant-es. À la rentrée 2024, l'Université de Genève compte 17'186 étudiant-es. Depuis la période de la pandémie de COVID, ce chiffre est en hausse de 1,2%. Les nouvelles immatriculations ont augmenté de 13% en Bachelor et 19 % en Master.

La deuxième porte sur le crédit de renouvellement octroyé par le Grand Conseil. Le Conseil d'État avait demandé un montant de 79'950'000 CHF. Après audition du Grand Conseil, ce

crédit a été augmenté à 100'000'000 CHF. La Rectrice souligne que le Rectorat est enchanté de cette nouvelle exceptionnelle, qui pourra couvrir les besoins de l'Université à 100%. Cette enveloppe est destinée aux infrastructures et équipements nécessaires pour l'enseignement et la recherche de pointe (appareils scientifiques, matériels informatiques, équipements audiovisuels, etc.).

Troisième nouvelle, la Fondation du PAV (Praille Acacias Vernets) a ouvert un concours à investisseurs pour réaliser du logement étudiant sur une parcelle au quartier de l'Étoile. L'Université de Genève n'ayant pas les moyens d'investir seule, elle s'est associée à la Fondation pour le logement étudiant, qui est une fondation à but non lucratif, elle-même associée à la Fédération des Entreprises Romandes (FER). Le concours a été remporté à l'unanimité. L'Université de Genève est dans une phase de développement du projet avec les architectes. Une centaine de chambres seront disponibles d'ici 2028. Pour la Rectrice, c'est une bonne nouvelle, puisque l'augmentation du logement étudiant était une promesse de campagne.

Ensuite, quatrième communication, Mme la Rectrice souligne que l'espace *Vie de campus*, situé au deuxième étage, a pu accueillir 2'000 étudiant-es cette année entre juillet et septembre pour l'immatriculation et l'accès au logement. S'agissant de leur première rentrée, puisque le lieu a été inauguré en 2023, elle indique que le Rectorat est ravi de ce succès.

Le cinquième point de communication, concerne la cinquième édition du programme Campus coach, programme établissant une paire-aidance entre étudiant-es expérimenté-es et nouveaux-elles étudiant-es afin de favoriser l'accueil et l'intégration sociale et académique de ces dernièr-es. Le nombre d'étudiant-es y adhérant s'est accru de 10%.

Pour le sixième élément de communication, Mme la Rectrice informe sur le déroulement de la semaine de l'entrepreneuriat qui a lieu du 18 au 24 novembre. Elle souligne que c'est un événement mondial qui réunit 160 pays autour de la création d'entreprises. Elle indique que depuis 2011, l'Université de Genève, associée à d'autres partenaires, se mobilise pour organiser une édition genevoise. L'idée étant de susciter la créativité et l'envie d'entreprendre autour de conférences, workshops et tables rondes. Elle invite l'Assemblée à consulter sa page web <https://liberezvosidees.ch/>.

Enfin, Mme la Rectrice revient sur son état de santé. Elle souligne qu'elle se sent très bien accompagnée par ses médecins dans ce processus et assure qu'elle continuera à assumer ses fonctions. Il arrive que certains traitements puissent ponctuellement l'empêcher de participer à des événements ou à des séances, ce qui a été le cas pour le *Dies Academicus*, qui est arrivé à un moment clé de son parcours de soin. Pour garantir le bon déroulé de cet événement, elle a jugé préférable de déléguer la gestion le jour même de l'événement au vice-recteur Stéphane Berthet. Elle insiste sur le fait qu'il l'a représentée de manière exemplaire, et elle lui réitère ses remerciements pour son engagement et son professionnalisme. Dans les semaines et les mois à venir, elle pourrait encore être empêchée de participer ponctuellement à certains événements, mais elle assure qu'il n'y aura pas d'impact sur le fonctionnement de l'institution, car elle peut compter sur une équipe rectoriale qui s'est montrée solidaire. Ensemble, l'équipe rectoriale veille à la bonne continuité des activités de l'institution. Elle revient également sur la communication concernant son état de santé, et souligne qu'un message a été envoyé la semaine passée aux organes et instances dépendants de l'université, ainsi qu'à certaines entités partenaires externes, en invitant à relayer cette information auprès de leurs équipes, afin d'harmoniser l'information.

Enfin, pour le huitième et dernier point de communication, elle revient sur l'échange qu'elle a eu avec le Bureau concernant le calendrier des séances de l'Assemblée 2024-2025, puisque la date du 12 février 2025 est problématique pour le Rectorat. Après discussion, il a semblé

sage de ne pas la modifier, mais elle communique néanmoins que le Rectorat sera peu, voire pas présent lors de cette séance.

**Le Président** remercie la Rectrice et demande si l'Assemblée a des questions concernant les communications du Rectorat. Puisqu'il n'y a pas de questions, il passe aux réponses du Rectorat aux trois questions transmises par des membres de l'Assemblée.

**Le Président** remercie le Rectorat de la réponse à la question de représentant-es du corps des collaborateurs et des collaboratrices de l'enseignement et de la recherche (CCER) relative au Plan d'action CCER 2022 du Rectorat et à la possibilité d'une contribution fédérale. Cette question a été envoyée le 11 septembre 2024 et la réponse est parvenue le 22 octobre. Le Président demande aux représentant-es du CCER si la réponse apportée par le Rectorat leur convient.

**M. Giarrizzo**, au nom du CCER, remercie le Rectorat d'avoir présenté un projet pour cette contribution fédérale, malgré les délais extrêmement serrés imposés par le Secrétariat d'État à la formation, recherche et innovation (SEFRI), ainsi que les incertitudes croissantes sur la possibilité ou pas de ce subventionnement et de son montant. Il lui adresse deux questions.

Sa première question porte sur le choix de la mesure proposée par le Rectorat. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'Université de Genève n'a pas tiré parti de l'avance qu'elle possède par rapport aux autres universités suisses, grâce à son Plan d'action sur les conditions du CCER mis en place depuis plusieurs années, pour soumettre une mesure déjà existante dans ce plan d'action. Selon lui, le Rectorat aurait pu proposer une mesure déjà incluse dans ce plan, ce qui aurait permis de libérer des fonds déjà alloués pour aller plus loin dans certaines mesures, d'autant plus que le Conseil d'État a accordé un budget extraordinaire. Il questionne ainsi le Rectorat sur le choix de ne pas soumettre une mesure existante dans le Plan d'action, mais d'en proposer une nouvelle à la place.

Sa deuxième question concerne la mise en œuvre du Plan CCER. Il observe que la mesure visant à porter les contrats des doctorant-e-s financé-es par le FNS de 70 à 75 % est effective depuis le 1er août. Au nom du CCER, il salue cette décision, qui représente un progrès majeur vers une harmonisation des financements de thèse à l'Université de Genève. Toutefois, il note que la communication sur cette décision n'a pas été centralisée, chaque personne concernée ayant reçu l'information par l'intermédiaire de son décanat, de son président de section ou de son/sa directeur/trice de thèse. Pour le CCER, il est crucial que l'Université communique de manière centralisée sur cette étape significative franchie en direction du CCER, qui marque un pas vers une centralisation institutionnelle et signale une volonté de sortir des particularismes propres à chaque faculté.

Il résume ses deux questions : 1) Pourquoi ne pas avoir proposé, dans cette proposition de subvention du SEFRI, une mesure qui existait déjà dans le Plan du CCER ? Pourquoi donc avoir proposé une nouvelle mesure ? 2) Concernant le Plan d'action, pourquoi ne pas avoir opté pour une communication institutionnelle du Rectorat sur l'entrée en vigueur de la mesure du rehaussement du taux d'activité ?

**La Rectrice** revient d'abord sur la deuxième question. Elle souligne qu'il y a eu un énorme travail des ressources humaines et du PAT au niveau des facultés pour un passage de tous les contrats au 1<sup>er</sup> août. Elle souligne qu'il y a donc eu une concentration des efforts sur cet aspect. Compte tenu des délais serrés qui a mis sous pression les secrétariats pour y arriver (secrétariats qu'elle remercie d'ailleurs pour leur collaboration), elle reconnaît également qu'il y aurait pu avoir une communication plus large.

Pour la première question, la Rectrice indique ne pas avoir de réponse. Elle souligne qu'elle a

l'impression, à première vue, que la possibilité n'était pas offerte de le faire. Elle va néanmoins vérifier cette information pour la prochaine séance.

**Le Président** remercie le Rectorat de la réponse à la question posée le 18 septembre 2024 par des représentant-es du corps étudiant relative au GROUFO, dont la réponse est parvenue le 29 octobre, et demande aux représentant-es des étudiant-es si la réponse à cette question leur convient.

**Mme Marchesini** remercie le Rectorat de la réponse ainsi que d'avoir souligné dans la réponse qu'il y aura un effort à travailler sur l'ouverture de l'espace MR050. Elle a quelques interrogations personnelles. Elle souligne que le GROUFO a un impact assez important sur les étudiant-es qui sont à Uni-Mail lors de leur cursus. Ses décisions peuvent être assez conséquentes et peuvent impacter leur quotidien. Elle donne l'exemple des problèmes d'accès aux passerelles à Uni-Mail. Elle demande si une présence étudiante ne serait pas possible dans ce groupe fonctionnel, ainsi qu'une publication systématique des procès-verbaux et des prises de décision du GROUFO ?

**Mme la Rectrice** n'a pas de réponse, mais souligne qu'une réflexion pourrait être faite. Elle dit que concernant cette question, ils s'étaient concentrés sur les intérêts premiers, au-delà des questions formelles concernant le fonctionnement du GROUFO, qui étaient l'accès à cette salle, et qui est un intérêt tout à fait légitime. Elle souligne qu'elle était à l'époque présidente du GROUFO quand la question était lancée, et qu'il s'agissait d'un gros dossier. Elle souligne que le Rectorat s'engage à ce que ces locaux soient très rapidement accessibles aux associations étudiantes. Concernant les autres points, il s'agit de questions complémentaires auxquelles elle répondra lors de la prochaine séance.

**Le Président** remercie le Rectorat de la réponse à la question posée le 23 octobre 2024 par les représentant-es des étudiant-es relative à la hausse du prix des repas dans les cafétérias, dont la réponse est parvenue le 30 octobre. Il demande aux représentant-es des étudiant-es si la réponse leur convient.

**Mme Marchesini** remercie le Rectorat de la réponse. Elle souligne qu'on voit clairement qu'il y a eu un réel travail qui a été fait de la part du Rectorat pour garantir une pérennité des repas à 5 CHF, et elle l'en remercie. Elle dit qu'il y a un enjeu à ce que la hausse des coûts soit limitée à l'avenir. Il faudrait également qu'il y ait une réflexion sur l'impact qu'une augmentation de 2 CHF pourrait avoir sur un budget étudiant. Il faudrait également que les étudiant-es soient inclus dans le processus de mise en pratique de cette augmentation, et qu'ils soient surtout avertis en amont, au-delà d'une affichette. Elle considère qu'il y a un réel devoir de la part de l'Université d'annoncer aux étudiant-es quand les coûts augmentent.

**Le Président** donne la parole à un-e membre du Rectorat.

**M. Raboud** dit qu'ils ont eu l'occasion d'interagir en direct sur cette question et souligne que les étudiant-es ont raison concernant la communication qui pourrait encore s'améliorer. Il concède qu'une communication en amont aurait pu compléter l'affichage à l'entrée des cafétérias. Il souligne qu'ils seront attentifs à cela.

**M. Gigli** remercie le Rectorat pour les réponses qui éclaircissent beaucoup de points. Il revient

sur le tableau de la page 3, concernant la distribution des étudiant-es qui consomment les repas dans les différentes cafétérias. Il indique que ce tableau ne présente que l'année 2023-2024, ce qui indique que 60% des étudiant-es consomment les repas à 5 CHF cette année. Il souligne que ça serait plutôt intéressant d'avoir un tableau qui le montre au fil des années et de l'évolution du prix, pour voir s'il y a une baisse significative de la consommation ou non des repas à 5 CHF, ce qui pourrait également signifier une baisse dans la qualité du repas. Cette baisse de la qualité des repas est un ressenti qui est présent chez les étudiant-es, et pas uniquement à la faculté des sciences.

**M. Raboud** souligne que l'idée est, effectivement, de suivre ces évolutions le plus précisément possible et de manière chiffrée. C'est donc très utile d'avoir ce type de données. D'un autre côté, il y a effectivement une volonté de surveiller et de contrôler de manière précise la quantité et la qualité de la nourriture. Ce sont des choses sur lesquelles le Rectorat est déjà extrêmement attentif, mais il le sera d'autant plus dans le futur. Il y a effectivement une campagne de vérification qui transparaît à travers ce monitoring.

**Mme Girardclos** apprécie le contenu de la réponse très détaillée et informative. Elle souligne l'intérêt de découvrir les coulisses de ce travail, dont on n'a souvent pas conscience. Elle a également trouvé pertinent de voir que des contrôles sont effectués pour garantir l'alignement avec les objectifs de la Fourchette Verte. Elle estime en outre que l'existence d'une norme pour évaluer les repas est bénéfique, car une appréciation personnelle reste subjective. La Fourchette Verte est donc une bonne manière d'avoir une norme vers laquelle aller.

## 5. SI-ADMINISTRATION

### 5.1. État des lieux et discussion

**Le Président** contextualise ce point, en rappelant que l'Assemblée avait adopté une motion dans laquelle était demandée que le Rectorat présente un état des lieux précis de la situation à chaque séance de l'Assemblée, jusqu'à ce que le système fonctionne à la satisfaction générale des utilisateurs-rices. Il cède la parole à Mme Schröter.

**Mme Schröter** introduit le point sur le SI-administration en soulignant que la Cour des comptes (Cdc) a fait un examen sommaire du programme SI-administration. Après l'examen, la Cdc a rejeté dans l'immédiat de faire un audit approfondi. Pour l'instant, elle a également écarté une intervention a posteriori, car le programme est estimé sous contrôle. Elle partage des citations tirées de la lettre officielle (lettre publique et disponible sur le site web de la Cdc) qu'ils ont reçue de la Cdc : « *(I)es moyens organisationnels et les ressources mises en œuvre sont à présent proportionnels aux enjeux* » ; « *(I)’UNIGE a mis en place une gouvernance appropriée pour piloter et suivre la résolution des éléments problématiques* ». Cette lettre contient également quelques recommandations qui, pour le Rectorat, ne sont pas problématiques, car elles sont déjà suivies. Elle souligne ensuite qu'un courriel a été envoyé au jour du 30 octobre 2024 à tous-tes les collègues qui travaillent avec SI-Finances et SI-Achats, le but étant de communiquer sur les fonctionnalités disponibles du support unifié et des actions prioritaires en cours. Comme le message est très détaillé, elle souligne qu'une présentation brève est prévue pour ce soir, mais il leur a semblé néanmoins important que tous-tes les membres de l'Assemblée aient le même niveau d'information, M. Filias va donc résumer les points essentiels.

# Assemblée de l'Université

## Programme e-Administration

Programme e-Administration

30.10.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

1

## e-Administration

### Point de situation

Programme e-Administration

30.10.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

2

# Rappel des axes de travail

TASK FORCE OPERATIONNELLE			
Systèmes d'information		Backlog	
SI-Finances - livrables	SI-PUMA - livrables	Backlog Compta	Backlog Immos
<p>Production des livrables du SI-Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilité</li> <li>- Budget, reporting et projection</li> <li>- Immobilisations (et reprise 50'000 immos &lt; 01.01.24)</li> <li>- Salaires (pour RH)</li> </ul> <p>Y compris le soutien (traitement des incidents connus), les formations et le suivi de l'audit KPMG</p> <p><i>Sur base du plan de route du SI-Finances et des retours des UPER dans les questionnaires validés par la TFD</i></p>	<p>Production des livrables PUMA, Y compris le soutien (traitement des incidents connus) et les formations</p> <p><i>Sur base du plan de route du PUMA et des retours des UPER dans les questionnaires validés par la TFD</i></p>	<p>Nettoyages:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents en attente <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etiquettes</li> <li>- Notes de frais</li> <li>- Ariba</li> <li>- ALMA &amp; MC</li> </ul> </li> <li>- Doubtions S/4</li> </ul> <p>Rapports aux bailleurs de fonds</p>	<p>Introduction des dépenses 2024</p>

**Programme e-Administration**

30.10.2024



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

3

## Suivi des livrables

SI Notes de frais	
Remboursement collaborateurs/trices UNIGE	✓
Remboursement personnes externes	✓
Paiements directs aux fournisseurs	✓
Per diem	✓
Avances	✓
Paiements par cartes de crédit	À déterminer
Traitement des factures étiquettes	✓
<b>Applications de facturations internes</b>	
Outil de facturations internes	✓
PPMS & Pyrat	✓
Uniflow	✓
Quarks	✓
<b>Reporting budgétaire</b>	
Rapport budgétaire détaillé	✓
Rapport budgétaire par structure financière	✓
Rapport compte exploitation	✓
Rapport compte investissement	✓
Rapport OTP (projets)	✓
Rapport trésorerie	✓
Projections et saisies des simulations	✓

En vert les nouveautés depuis le 25.09.2024

Rapports financiers aux bailleurs	
Rapports FNS, mise à disposition de l'application	✓
Rapports FNS, émission des rapports	Déploiement progressif
Rapports aux autres bailleurs, mise à disposition de l'application	En cours de révision
Rapports aux autres bailleurs, émission des rapports	En cours de révision
Mise à disposition aux bailleurs	Déploiement progressif
Application de régularisation des fonds génériques (poste par poste)	✓
<b>Application bibliothèques (ALMA)</b>	
Traitement des factures par SAP	✓
Automatisation de la quittance	En cours de révision
<b>Application des bourses</b>	
Traitement des factures par SAP	✓
Automatisation de la quittance	✓
Avis de versement	À déterminer
<b>Paiements en ligne</b>	
Inscriptions	✓
Comptabilisation	✓
Application de facturation du Centre de carrière	✓
<b>Outil d'aide à la budgétisation des fonds</b>	
Budgétisation	À déterminer
Transformation des budgets selon le standard du bailleur/activité	À déterminer
Outil d'aide à l'ouverture des fonds*	En cours de révision
<b>Comptabilisation de la paie DIP</b>	
Comptabilisation de la paie DIP : mise à disposition de l'application	✓
Comptabilisation de la paie DIP : validation des données mensuelles	✓

**Programme e-Administration**

30.10.2024



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

4

## Suivi des livrables

- Mise à disposition de nouveaux livrables
  - Rapports de trésorerie
  - Régularisation des fonds génériques
- Mise à disposition de nouvelles fonctionnalités
  - Reporting budget : visibilité des mouvements budgétaires et RH
  - Accès au catalogue d'articles de PUMA en anglais



## Suivi du backlog

- Nettoyage des factures bloquées
  - 100% des factures bloquées dans le système PUMA (janvier – septembre 2024) traités
- Identification des doublons
  - Toutes les factures qui pourraient constituer des paiements à double auront été vérifiées le 01.11.2024; Montant en deçà du seuil de matérialité
- Émission des rapports aux bailleurs



## D'autres actions effectuées

- Communication, formation et support renforcés et unifiés
  - Une page web unique et centralisée de support pour SI-Finances et SI-PUMA
  - Une offre renforcée de formations et de support
  - Des informations régulières à la communauté (organes, commissions, uniliste, etc.)



## e-Administration Prochaines étapes



## Actions prioritaires en cours

- Mise à disposition des derniers livrables
- Émission des rapports aux bailleurs de fond
- Gestion des immobilisations
- Suivi des réponses aux questionnaires
  - Analyse de faisabilité et réalisation de nouvelles fonctions et d'améliorations des fonctions
  - Actions de support et/ou de formation

Programme e-Administration

30.10.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

9

## Prochaines étapes

- Le déploiement du nouveau [SI-RH](#), prévu pour janvier 2025, est repoussé afin d'en assurer la qualité et la réussite

Programme e-Administration

30.10.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

10

# e-Administration

## Questions et réponses

Programme e-Administration

30.10.2024



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

11

Après sa présentation, **M. Filias** s'adresse à l'Assemblée et demande s'il y a des questions.

**M. Wolf** remercie M. Filias pour la présentation et pour l'effort qui a été fait, puisqu'on se rend compte de l'amélioration. Cependant, il reste pour lui un point qui n'a pas été évoqué. Du fait que les factures restent payées (par exemple, dans son département, il y a encore des factures du mois de juin 2024 qui ne sont pas payées), des mises en demeure se font systématiquement. Celles-ci impactent également les collaborateurs de manière personnelle, puisque des menaces de poursuites leur sont adressées. C'est notamment le cas pour les collaborateurs du PAT, à l'encontre desquels des actions juridiques seront bientôt menées, en ayant simplement signé des bons de commande. Cette situation pose également de gros problèmes au niveau des RH. Ces problèmes doivent pouvoir être gérés, et c'est un point qui ne doit d'ailleurs pas être négligé, car il crée des tensions dans les départements. Des solutions n'ont pas encore été trouvées pour pallier cette situation. Il indique également qu'ils sont blacklistés par certains fournisseurs, ce qui empêche le PAT, notamment les techniciens, de bien mener leur travail par manque de matériel électronique. Il comprend que ce n'est pas une priorité pour le Rectorat, mais voudrait faire comprendre que sur le terrain, les conséquences sont importantes.

**Mme Schröter** remercie M. Wolf pour le partage de ces informations, qu'elle juge très préoccupantes. Elle s'interroge sur la possibilité d'une telle situation, étant donné que les retours techniques dont disposent le Rectorat sont plutôt rassurants. Elle souligne ainsi l'existence d'une contradiction et propose d'organiser une réunion pour évaluer ces situations au cas par cas, dans le but d'éviter la réapparition de cas similaires à l'avenir.

**M. Wolf** souligne que c'est peut-être uniquement le cas dans sa faculté ou dans sa section. Il expose également le cas de *burn out* lié à cette situation.

**Mme Schröter** propose de revenir vers M. Wolf pour organiser une réunion afin d'éviter que

cela ne se reproduise.

**M. Filias** souligne également que, si un symptôme s'est généralisé sans avoir été détecté, il est essentiel de le signaler sans délai.

**Le Président** demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions, et clôt le point pour cette séance.

## 6. CONSEIL DE DISCIPLINE<sup>2</sup> : VOTE

**Le Président** indique qu'il faut nommer un membre suppléant, représentant le CCER, au conseil de discipline en remplacement de Madame Irène Courtin. Il demande au CCER si une personne s'est proposée.

**M. Giarrizzo** propose pour le CCER Mme Stéphanie Girardclos.

**Le Président** remercie Mme Girardclos, et prend acte de cette proposition. Il revient au Rectorat de la nommer.

## 7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA HEG SUR LA GESTION DES CAFÉTÉRIAS AVANT DISCUSSION LE 27/11

**Le Président** ouvre ce point en le contextualisant. Il s'agit de la suite donnée à la motion visant à une internalisation des cafétérias universitaires, présentée par des membres du corps étudiant et du CCER **et adoptée** le 15 décembre 2021 par 19 oui, 6 non et 7 abstentions. Cette motion, issue des conséquences de la crise sanitaire du COVID ayant précarisé la situation économique des étudiant-es, mettait en évidence le rôle essentiel des cafétérias universitaires. Le Rectorat a entendu l'Assemblée sur le sujet et l'Assemblée le remercie d'ouvrir un premier débat. Les documents étant parvenus à l'AU dans un délai court, une autre discussion aura lieu lors de la séance du 27 novembre, permettant aux différents corps d'avoir du temps pour se concerter. À ce sujet, le Président informe l'Assemblée d'un point formel : il présente les différents modes de saisies de l'Assemblée. Il souligne que c'est un problème général qui a été discuté au sein du Bureau qu'il faut clarifier. Les procédures ne sont pas toujours claires selon les modes de saisie lorsque l'Assemblée se prononce sur des objets. La Loi sur l'Université donne les différentes attributions de l'Assemblée. Le Président souhaite mettre en évidence l'art. 32, al. 3, lettre f) : « *l'Assemblée de l'Université se prononce à titre consultatif sur les objets dont elle est saisie* ». Il souligne que ce point concernant l'internalisation des cafétérias est un bon exemple de cas où l'Assemblée est amenée à se prononcer à titre consultatif. Le règlement interne de l'Assemblée précise également ces différents modes de saisie. Il souligne que de plus amples précisions sont données concernant la consultation à l'art. 6, al. 3 : « *La consultation : lorsque l'Assemblée est invitée par le Rectorat à se prononcer à titre consultatif sur un objet (LU, art. 32, al. 3, lettre f), le Bureau reçoit les documents deux semaines avant la séance. Un texte présentant le ou les avis de l'Assemblée est mis au vote à l'issue de la discussion. Si la synthèse n'est pas possible dans l'immédiat, le texte est proposé par le Bureau à la séance suivante. Au besoin, le vote peut être organisé par circulation* ». Afin de clarifier la situation, et faisant référence à une discussion que le Bureau a eue avec le Rectorat, le Président confirme que ce point sera donc soumis à consultation, ce qui est confirmé par la Rectrice. Ensuite, il souligne que le rapport sera présenté aujourd'hui par la Prof. Catherine Equey. Cette présentation sera suivie d'une contextualisation par le Rectorat et une première discussion par l'Assemblée. Enfin, il rappelle qu'un avis écrit sur le sujet devra être établi lors de la prochaine séance, et invite la Prof. Catherine Equey à présenter son rapport.

### 7.1. Présentation du rapport HEG par la Prof. Catherine Equey (AU-24.22) (10 min)

**Mme Equey** remercie l'Assemblée et le Rectorat et présente son rapport, accompagnée de son collègue **M. Cornaglia**, qui a réalisé une analyse de type SWOT (*Strength-Weaknesses-Opportunities-Threats*, [Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces]).



## Présentation des résultats du mandat d'analyse de l'internalisation des cafétérias de l'Université

**Assemblée de l'Université, le 30 octobre 2024**

CC BY 4.0



### Contexte

- Positionnement de l'Assemblée Universitaire en faveur de l'internalisation des cafétérias (motion décembre 21)
- Mandat confié à la Haute école de gestion de Genève (juin 23) afin de procéder à une :
  - Analyse qualitative du projet d'internalisation
  - Étude des impacts financiers
- Contrat SV Group rompu / Nouvel appel d'offre en mai 24

## Objectifs

- Analyser et comparer 4 scénarios pour la gestion des cafétérias :
  - Scénario 1 : Internalisation complète à l'UNIGE
  - Scénario 2 : Internalisation de la partie «service» à l'UNIGE
  - Scénario 3 : Internalisation de la partie «service» et «production» à l'UNIGE
  - Scénario 4 : Externalisation (situation actuelle)

## Méthodologie

- Réalisation d'un état de l'art succinct
- Analyse de type SWOT
- Analyse financière : comptes de résultats prévisionnels et investissements nécessaires
- Rapport de synthèse et recommandations

# Résultats

## Comparaison internationale

- Étude de la JEHEG sur les cafétérias universitaires en Suisse, Allemagne et France
- Analyse portant sur : statuts juridiques, activités, ventes, prix des repas et durabilité
- En Allemagne et en France, les cafétérias sont souvent gérées par des entités publiques, des syndicats étudiants ou des CROUS
- Prix des repas : Suisse 6-7 Euros, Allemagne 1,60-3,50 Euros, France 1 Euro pour boursiers, 3,30 Euros pour autres
- Importance croissante de la durabilité et de l'inclusivité dans les 3 pays

# Résultats

## Revue de la littérature

- Études de cas dans divers secteurs montrant les avantages et désavantages de chaque approche
- **Problèmes de l'externalisation:** Économies à court terme mais risques de surcoûts, manque de contrôle et problèmes de qualité.
- **Avantages de l'internalisation:** Meilleure qualité, responsabilité sociale, et durabilité à long terme, mais nécessite une planification détaillée.
- **Conclusion:** L'externalisation est financièrement avantageuse mais comporte des inconvénients sociaux et éthiques, tandis que l'internalisation offre des bénéfices durables malgré des coûts initiaux plus élevés

# Résultats

## Synthèse du SWOT des scénarios d'internalisation des cafétérias de l'UNIGE

en bleu = propre aux scénarios d'internalisation maximale ou médiane (scénarios 1 et 3)

en noir = propre à tous les scénarios

		Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Epanouissement personnel (employés)				Processus «RH» lourd et moins flexible	Augmentation du nombre d'emploi
Augmentation des salaires et des prestations sociales				Constitution d'un nouveau service «Cafétéria»	
Conditions de travail plus égalitaires au sein de l'UNIGE				Développement de nouvelles compétences «Achats alimentaires»	
Garantie accrue sur la qualité des produits				Procédure légale «Marché public» pour les achats	
Baisse des coûts de transaction (appel d'offre)				Coûts «RH» plus élevés	Offre de repas restreint
Lien avec le territoire/secteur agricole	Opportunités			Menaces	Contexte politique
Alimentation responsable					Constitution d'un budget
Cohérence avec les politiques publiques					Plus faible dynamique autour de la baisse des prix de revient
Développement d'un cadre de formation					Augmentation des prix des prestations «traiteur-événementiel»
Facilite les jobs étudiants					Déficit d'image
Flexibilité accrue sur la gestion des espaces/locaux					Mission et culture de l'UNIGE à compléter
					Risque de plainte pour concurrence déloyale

# Résultats

## Analyse financière basée sur :

- Contrats SV group / Comptes SV group 22-23
- Analyse et adaptation des produits et des charges
- Comparaison avec une entité des HUG

# Résultats

## Comptes de résultats

	Résultat global Comptes SV Group 08/22 à 07/23	% par rapport aux recettes SV	Scénario 1 : Int. complète à l'UNIGE	Scénario 2 : Int. "service" à l'UNIGE. Achats" et "production" sous-traités aux HUG	Scénario 3 : Int. du "service" et de la "production" à l'UNIGE, "achats" sous-traités aux HUG	Modèle HUG adapté à l'UNIGE	% par rapport aux recettes HUG
Recettes d'exploitation	6'655'079		6'655'079	6'655'079	6'655'079	8'138'000	
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6'655'079</b>		<b>6'655'079</b>	<b>6'655'079</b>	<b>6'655'079</b>	<b>8'138'000</b>	
Charges de marchandises et prestations	-2'859'450	43%	-3'127'887	-4'803'943	-3'127'887	-4'177'000	51%
Charges "repas à 5,-" c			-1'209'600	-1'728'000	-1'209'600	-1'209'600	
Charges "repas personnel"			-685'000	-685'000	-685'000	-685'000	
Charges de personnel	-3'024'160	45%	-5'013'881	-3'824'511	-4'739'028	-5'728'000	70%
Autres Charges d'exploitation nettes	-1'208'207	18%	-834'893	-834'893	-834'893	-472'000	6%
Total Charges management fee (SV group) / Charges de structure (Unige)	-286'168	4%	-822'804	-866'606	-798'067	-1'146'000	14%
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation et immobilisations incorporelles	-165'606	2%	-165'606	-165'606	-165'606	-158'000	2%
<b>Total des charges</b>	<b>-7'543'591</b>		<b>-11'859'671</b>	<b>-12'908'559</b>	<b>-11'560'081</b>	<b>-13'575'600</b>	
<b>EBIT (perte d'exploitation avant résultat financier et impôt)</b>	<b>-888'513</b>		<b>-5'204'593</b>	<b>-6'253'480</b>	<b>-4'905'003</b>	<b>-5'437'600</b>	

# Résultats

## Coûts supplémentaires en fonction du scénario

Pertes avant intérêts financiers et impôts en CHF selon le scénario				
Résultat global Comptes SV Group 08/22 à 07/23	Scénario 1 : Internalisation complète à l'Unige	Scénario 2 : Internalisation de la partie "service" des cafétérias à l'Unige	Scénario 3 : Internalisation du "service" et de la "production" à l'Unige	Modèle HUG adapté à l'Unige
CHF -888'513.-	CHF - 5'204'593.-	CHF - 6'253'480.-	CHF - 4'905'003	CHF - 5'437'600.-

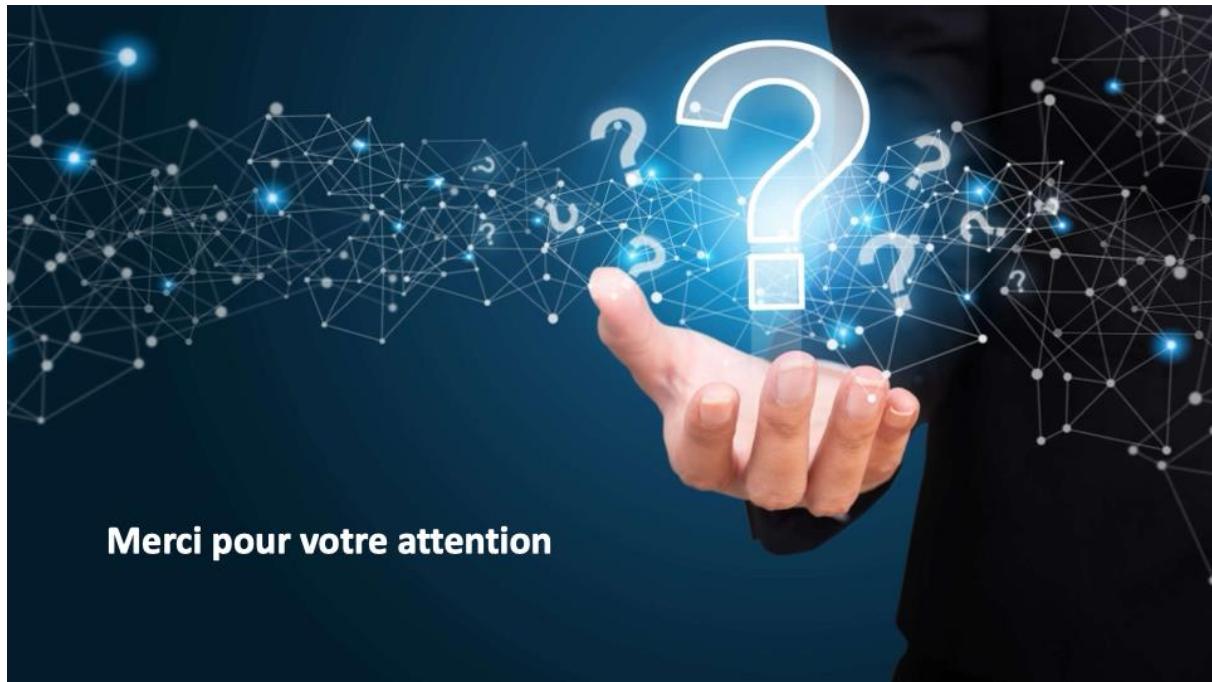
## Résultats

### Autres coûts supplémentaires (internalisation)

- Perte de revenu (loyers) : CHF 375'000.-
- Investissements : CHF 2'400'000.-
- Coût du projet d'internalisation : CHF 700'000.-

## Conclusion

- L'internalisation est bénéfique d'un point de vue social et environnemental, mais coûte sensiblement plus cher
- Perte de diversité de l'offre par rapport à l'externalisation
- Nécessité d'obtenir un financement :
  - Annuel de fonctionnement de l'ordre de CHF 5,5 millions
  - Unique d'investissement estimé à CHF 3,5 millions



## 7.2. Contextualisation par le Rectorat (5 min)

**Le Président** remercie les invitées et invite le Rectorat à réagir sur le rapport.

**Mme la Rectrice** donne la parole au secrétaire général en soulignant qu'il s'agira plutôt d'une mise en contexte.

**M. Raboud** remercie les collègues de la HEG et contextualise la réalisation de ce rapport. Il indique que, suite à la motion du 15 décembre 2021, un groupe de travail a été mis en place entre la CUAE, les syndicats et le Rectorat pour réfléchir à ces modalités. Ce groupe de travail a très vite constaté que le dossier était très complexe et qu'il était donc préférable de passer par une expertise externe. Un projet de mandat a rapidement été mis en place, en démarchant un certain nombre de mandataires qui pouvaient mener ce mandat. De manière très surprenante, il a été difficile de trouver des mandataires, ce qui a mené à une certaine perte de temps. Ce n'est donc qu'en août 2023, qu'un contrat de mandat a pu être finalisé avec la HEG. Cela a été un long processus de co-construction, à la fois sur le mandat lui-même, mais également sur le contrat qui a été passé avec la HEG. Il souligne également que les résultats sont indépendants et qu'ils répondent aux attentes du groupe de travail, ainsi qu'à ses différentes parties prenantes. Il salue également cette démarche. Il conclut en soulignant que ce travail est très complexe et qu'il ouvrira des discussions intéressantes.

**Le Président** remercie M. Raboud de son intervention et ouvre la discussion à l'Assemblée.

## 7.3. Discussion (10 min)

**M. Giarrizzo** souligne qu'il était co-signataire de la motion en 2021. Il remercie le Rectorat d'avoir tenu compte de cette motion et d'avoir instruit ce dossier, ainsi que la HEG pour son travail très sérieux. Il pose ensuite une question sur la méthode, qui a consisté à choisir les hypothèses les plus favorables. Il se demande si ça n'aurait pas été plus convainquant de choisir un scénario défavorable —ou en tous cas plus prudent—, car on aurait des coûts maximaux, plutôt que minimaux. Il souligne qu'avec les estimations présentées maintenant, on se place dans un scénario idéal. Il se demande donc s'il n'y a pas une sous-estimation de la charge pour l'Université.

**Mme Equey** dit qu'elle n'emploierait pas le terme de sous-estimation, c'est par contre une estimation faible des coûts nécessaires. Une des conclusions du rapport, c'est que si on veut aller de l'avant avec une internalisation, il faudrait faire une étude plus poussée. Il faudrait dans ce cas engager un-e chef-fe de projet et faire un *menu posting*, comme il est fait à chaque lancement d'ouverture de restaurant, pour appliquer cette même procédure. Néanmoins, elle souligne, et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a apprécié l'ouverture des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), que les coûts correspondent à ce que les HUG ont, peut-être de manière un peu plus élevée. Elle indique que selon elle, et en tant qu'experte dans le domaine, c'est une estimation fiable.

**Mme Marchesini** remercie Mme Equey pour l'étude et la clarté de la présentation. Elle dit que c'est intéressant de voir que les HUG arrivent à tourner avec une cafétéria internalisée. Elle indique qu'elle voudrait revenir sur le coût humain d'une externalisation. Elle voudrait rappeler que le secteur de la restauration est un secteur très difficile en Suisse, où il n'y a pas d'annuité. Elle rappelle donc qu'un travailleur peut terminer sa carrière en étant quasiment au salaire minimum. C'est également un secteur qui compte beaucoup d'intérim, et qui offre très peu de fiabilité sur les conditions de travail et sur la durée : selon la crise, selon l'état du marché, on peut perdre un emploi très facilement. Elle souligne que c'est intéressant de voir que l'Université de Genève, qui apporte une grande importance à l'inclusivité, segmente le travail au sein de ses murs. Elle donne comme exemple les informaticien-nes dont leur contrat leur permet de siéger à l'Assemblée, mais pas les personnes qui travaillent à la sécurité, ou bien au nettoyage. Ensuite, elle souligne le fait que les internalisations ne sont pas rares aujourd'hui. Elle cite les exemples de la municipalisation des crèches à Genève et de l'internalisation des nettoyages des WC en Ville de Genève. Pour les cafétérias, elle prend plus particulièrement les exemples de Toronto et de Glasgow qui ont internalisé leurs cafétérias. Elle souligne également qu'il existe d'autres pays, comme la France, où les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ont toujours été internalisés. Dans ces cas-là, une attention particulière est mise sur l'emploi étudiant. À l'UNIGE ce serait également l'occasion, si elle décide d'internaliser, d'ouvrir la porte à l'emploi étudiant dans les cafétérias. Elle termine sa prise de parole en faisant le lien avec la question des étudiant-es sur les repas à 5 CHF et la hausse des prix des repas, en soulignant que c'est une démarche unique en Suisse et une chance pour les étudiant-es. Pour elle, c'est évidemment quelque chose qui ne plaît pas aux entreprises privées, car avec les repas à 5 CHF, il y a des pertes. Cette chance, que les étudiant-es ont, est alors à la merci du bon vouloir d'entreprises privées, qui peuvent décider à tous moments de partir si leurs conditions ne sont pas respectées. L'internalisation permettrait de pérenniser ces repas bons marchés et de bonnes qualités pour les étudiant-es, puisque nous avons vu lors de la séance du 25 septembre avec la présentation du vice-recteur, que la précarité étudiant-es est encore très présente.

**M. Cornaglia** dit qu'ils se sont posés la question de l'externalité positive, lors de la rédaction du rapport, en menant des recherches et en se posant des questions sur le long terme, par rapport aux cohérences de politiques publiques, d'économie circulaire, et sur la qualité de vie des différents membres d'une famille avec un salaire internalisé et non externalisé. La question qu'il pose est la suivante : « si on ramenait ces externalités sur un temps long, est-ce que ça serait rentable d'internaliser ? ». Il souligne que cette question est une étude en soi, et qu'elle mériterait d'être posée par rapport à la cohérence des politiques publiques et à leur rentabilité. Il mentionne cette cohérence par rapport au plan climat, et au plan de développement territorial, et souligne qu'en la ramenant à un temps t, il y aurait une valeur ajoutée, qui pourrait se traduire en francs. Cette question est néanmoins en dehors de leur périmètre.

**Mme Girardclos** remercie pour ces informations et souligne qu'elle avait également signé

cette motion, partageant les arguments de Mme Marchesini. À la lumière de cette présentation et des discussions, elle estime, sur le plan de la recherche, qu'il est pertinent de mobiliser le travail académique pour traiter ces questions complexes, notamment celles des perspectives à moyen et long termes, ainsi que des enjeux de rentabilité liés à l'internalisation ou à l'externalisation des activités. Elle exprime l'intérêt de poursuivre ce travail pour approfondir la compréhension de ces dynamiques, en les testant dans le contexte de l'Université de Genève, située dans une ville comme Genève. Elle ajoute que cela pourrait constituer un exemple pertinent pour de nombreuses autres collectivités. Enfin, elle réitère ses remerciements et se réjouit que ce mandat ait été confié à la HEG, soulignant la qualité du contenu produit.

**Mme Courvoisier** remercie les invité-es pour leur étude. Elle revient sur le fait que les résultats présentés étaient financiers et sur le fait que l'Université se doit de faire une transition écologique, soulignant que l'Université dispose d'un budget pour atteindre ces objectifs écologiques. Elle fait référence à une étude récente sur le bilan carbone des HUG en comparaison aux cliniques privées, soulignant que les HUG avaient un meilleur bilan que les cliniques privées. Les raisons étant, d'une part, la favorisation de la mobilité douce des employé-es, et d'autre part, les mesures mises en place par la cafétéria afin de favoriser le circuit court. Elle se demande donc, dans ces aspects financiers, si on ne devrait pas inclure cette partie du budget dédiée aux objectifs écologiques, dans l'internalisation des cafétérias.

**Mme Equey** remercie Mme Courvoisier pour la pertinence de son intervention, tout en soulignant que ça ne relève pas de leur mandat. Ils ont proposé des pistes de solution, mais c'est maintenant au Rectorat de prendre une décision.

**Mme Bourrier** remercie les invité-es pour le rapport et la méthodologie. Elle pose deux questions. La première concerne l'internalisation. Si celle-ci a lieu, est-ce que l'Université de Genève pourrait être pourvoyeuse pour d'autres structures, comme les crèches aux alentours ? Si la production est internalisée, pourrait-on envisager que ça ne soit pas qu'aux seuls bénéfices de l'Université de Genève, mais qu'on puisse offrir ces repas, ou pas. Peut-être serait-il un moyen de rentrer dans les coûts. Elle remarque ensuite que les cafétérias des HUG tournent plus que celles de l'Université en termes d'horaires. C'est également le cas dans les grandes universités, où les cafétérias sont également ouvertes le soir pour permettre aux étudiants d'y souper. Elle demande s'il était possible que ça puisse réduire les coûts en faisant des économies d'échelle, ou pas du tout.

**Mme Equey** répond qu'elle n'est pas tout à fait certaine et demande des précisions concernant l'ouverture des cafétérias à l'extérieur.

**Mme Bourrier** souligne qu'il y a également les écoles, et donc le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), qui pourraient être intéressés.

**Mme Equey** fait référence à la littérature existante en matière du calcul des coûts des cafétérias internalisées. Plus la taille est grande, plus effectivement, les coûts diminuent. Il y a bien des économies d'échelle.

**Mme Bourrier** demande ce qu'il en est des horaires d'ouverture.

**Mme Equey**, il y aurait ici une augmentation des coûts, surtout avec un statut de fonctionnaires. À savoir que les HUG ne font pas les services de catering. Elle cite ensuite Monsieur Coullet responsable des cafétérias des HUG. Selon lui, c'est trop compliqué avec des statuts de fonctionnaires de procéder à un service de catering.

**Le Président** propose de s'arrêter là pour ce soir, et souligne que ce sujet sera encore abordé lors de la séance prochaine du 27 novembre. Il invite les différents corps de l'Assemblée à approfondir cette discussion, en soulignant que de nombreux éléments ont déjà été amenés. Il demande que chaque corps rassemble ses réflexions sous formes de premières réactions par écrit qui pourraient être intégrées, soit dans une prise de position commune de toute

l'Assemblée, soit dans une prise de position par corps en fonction des différentes réactions. Il rappelle également au Rectorat que s'il souhaite soumettre, pour consultation à l'Assemblée, une prise de position de leur part, le bureau souhaiterait la recevoir deux semaines à l'avance, donc le 13 novembre. Il remercie chaleureusement les deux intervenant-es de la HEG pour cette présentation très intéressante et leur souhaite une bonne soirée.

*Applaudissements et remerciements*

## **8. DIVERS (5 min)**

**Le Président** introduit le point divers et demande à l'Assemblée s'il n'y a pas des points sur lesquels des membres veulent intervenir. Il mentionne la présence officielle de Mme Cecilia Raziano, la nouvelle secrétaire de l'Assemblée qui remplacera Mme Sophie Desjacques, et souligne de ne pas hésiter à la contacter pour toutes questions relatives à l'Assemblée.

*Applaudissement de l'Assemblée*

20h00

## **9. COMMISSION DE GESTION DES TAXES FIXES<sup>3</sup> (CGTF)**

### **9.1. Crédit d'une commission permanente de surveillance :**

#### **9.1.1. Exposé des motifs et discussion (AU-24.23)**

**Le Président** ouvre ce point en évoquant l'envoi aux membres de l'Assemblée de l'exposé des motifs qui revient sur la situation. Il souhaite recontextualiser cette discussion en soulignant qu'elle fait suite à celle de la dernière AU et du report de la nomination d'un-e nouveau-e membre étudiant-e de la CGTF. Après diverses discussions et consultations dans l'intervalle, et dans la suite du courrier de la Rectrice qui demandait que les responsabilités soient clarifiées entre le Rectorat et l'AU, le Bureau propose de créer une Commission permanente de surveillance de la CGTF (Copersu-CGTF). Il indique que, dans un premier temps, l'Assemblée va discuter du mandat de cette commission. Il résume ensuite la situation. En effet, l'Assemblée et le Bureau ont constaté des lacunes et des manquements à plusieurs niveaux : du côté de la CGTF, de l'Assemblée et du Rectorat. Ces manquements ont eu lieu au niveau de la surveillance et du respect des procédures liées à la CGTF. Il conclut que l'objectif de cette discussion est d'essayer de se remettre en conformité avec le règlement et de repartir du bon pied, d'une manière qui permette à l'Assemblée d'examiner ses responsabilités qui sont d'exercer une surveillance sur les activités de la CGTF et de nommer les membres de cette commission. Il résume la discussion en disant qu'il sera d'abord question d'une discussion sur le mandat de cette Copersu-CGTF ainsi que de sa composition, ensuite, dans un deuxième temps, qu'il sera question de la nomination officielle des membres de la CGTF. Il informe que ce dernier point sera discuté en l'absence du public.

#### **9.1.2. Mandat de la commission permanente : VOTE**

**Le Président** ouvre ensuite le premier point concernant le mandat de cette commission en faisant référence à l'exposé des motifs qui a été envoyé à l'Assemblée. Il s'agit d'une proposition de mandat pour cette commission permanente. Il fait une proposition au nom du Bureau qui voudrait ajouter un alinéa « *développer et maintenir des contacts directs avec CGTF notamment en invitant la CGTF à assister aux séances de la commission aussi souvent que nécessaire* » et ceci afin de fluidifier les contacts avec la CGTF. En effet, il ajoute qu'il ne figure pas dans le mandat de cette commission que cette dernière devra interagir de manière étroite avec la CGTF. Il est évident qu'il ne sera pas possible d'exercer une surveillance de la CGTF sans communiquer et échanger avec elle. L'ajout de ce point est donc une manière de le formaliser.

Il ouvre la discussion avec l'Assemblée sur la création de cette commission et du mandat

associé.

**Mme Marchesini** remercie le Bureau du projet de mandat, qu'elle trouve très pertinent vu la situation actuelle. Elle présente une proposition d'amendement et un questionnement sur le point 1.C du mandat « *assurer une certaine diversité dans leur représentativité* ». Elle propose de clarifier la diversité, en la précisant. En ajoutant, par exemple « *assurer une certaine diversité (de genre, de niveau d'étude et de faculté)* ». Au deuxième paragraphe du point B « *Contexte* », elle demande qu'il soit précisé ce qu'on entend par « *inclusivité* ». Enfin, elle souligne que la mise en place de ces mesures (notamment les recours) pourrait demander une augmentation des heures de travail des secrétaires de la CGTF et il faudrait que l'Assemblée soit vigilante et qu'elle vérifie que s'il y a augmentation des heures de travail, qu'il faille adapter le taux d'activité en conséquence.

**Le Président** résume sa prise de parole en soulignant qu'il y a une proposition d'amendement sur le fait d'être plus spécifiques sur la question de la diversité. Pour le reste, il indique qu'il prend note de ses remarques.

**M. Giarrizzo** revient également sur la remarque de Mme Marchesini concernant la charge de travail qui pourrait potentiellement augmenter en fonction de la manière dont la commission de surveillance voudrait avancer. Il indique que c'est un point qui a été discuté avec le Rectorat et la CGTF. Il indique que dans le cadre des travaux qui auront lieu dans cette commission, la commission fera en sorte qu'on ne surcharge pas les secrétaires qui sont des étudiant-es.

**Mme Cuman** demande une précision sur le point 2.c « *offrir aux secrétaires ou au/à la président-e une formation adéquate leur permettant de développer leurs compétences* ». S'agit-il juste d'accompagner les étudiant-es dans leur nouvelle fonction (conseils) ? Qu'entend-t-on par « *offrir une formation* » et qui la donne et dans quel contexte ?

**Le Président** demande si quelqu'un du Bureau ou du Secrétariat veut répondre à cette question.

**Mme Desjacques** souligne que la question de la formation concernait par exemple la prise de procès-verbaux, puisque des lacunes ont été observées. Ce sera la commission qui déterminera la personne qui le fera, mais c'était surtout dans une optique de clarifier la formulation et la présentation des décisions dans le procès-verbal des séances de la CGTF.

**Le Président** souligne qu'il était entendu que le secrétariat de l'Assemblée qui pourrait offrir ce support, cette formation initiale pour naviguer dans les différents organes de l'Université en fonction des besoins, notamment concernant la prise de procès-verbaux.

**Mme Cuman** souligne que le terme « *formation* » peut prêter à confusion, puisqu'on pourrait prétendre à une réelle formation, ce qui est différent d'un accompagnement.

**M. Martin** ajoute que c'est également un point qu'il voulait aborder. Il arrive que les secrétaires commencent leur contrat sans trop savoir ce à quoi ils/elles doivent s'attendre. La partie concernant le cahier des charges est également importante afin que les secrétaires sachent véritablement à quoi ils/elles peuvent s'attendre. Si le terme de « *formation* » dérange, on peut le remplacer par « *suppléer un besoin* », car il s'agit surtout d'un travail qui pourrait par la suite servir pour le CV.

**Mme Cuman** est en faveur d'une formation. Elle souligne d'ailleurs qu'à l'État, les collaborateurs/rices ont accès à des formations gratuites. C'est le mandat de la commission, et c'est comme si c'était la commission qui devait former, alors que c'est normalement l'employeur qui doit permettre aux employé-es de se former. Ce n'est pas le rôle de la commission de former la personne.

**M. Martin** souligne qu'effectivement la formulation peut être trompeuse, mais c'est l'idée de subvenir à ce besoin.

**M. Péclard** souscrit au besoin de préciser la phrase sur la diversité. Il indique ensuite avoir

découvert récemment l'existence de la CGTF et se dit frappé par l'importance des montants distribués ainsi que par le fait que les décisions de distribution soient prises par un nombre restreint de personnes. Il souligne qu'une telle responsabilité repose donc sur très peu de personnes, ce qui peut être difficile à gérer pour des étudiant-es.

Concernant le point 3b, M. Péclard demande s'il a été envisagé d'assurer une représentativité de toutes les facultés, en intégrant par exemple une personne représentant la faîtière des associations étudiantes de chaque faculté ou institut. Il questionne ainsi la possibilité d'augmenter le nombre de membres tout en renforçant la représentativité des facultés, en s'assurant qu'un-e étudiant-e représentant chaque faîtière d'association facultaire soit inclus-e dans le comité.

**M. Martin** adhère à l'intervention de M. Péclard et précise que, si un-e membre est absent-e ou doit déclarer un conflit d'intérêts, la décision de distribution de la subvention pourrait alors reposer sur seulement deux personnes. Il souligne que la proposition d'assurer la représentativité via les faîtières, suggérée par M. Péclard, est intéressante, mais que cela impliquerait qu'il y ait systématiquement au moins un membre devant déclarer un conflit d'intérêts. Il soutient néanmoins l'idée d'augmenter le nombre de sièges pour améliorer l'octroi et le contrôle des subventions.

**Le Président** souligne que ce sera à la Copersu-CGTF de préciser ces différents points, le but ici n'étant pas de revenir ponctuellement sur tous les mots / points du mandat.

**Mme la Rectrice** exprime la satisfaction du Rectorat concernant les travaux initiés par le Bureau. Elle formule ensuite deux remarques. La première concerne l'association du Rectorat aux travaux. Mme la Rectrice estime qu'il serait utile que le Rectorat soit associé aux travaux en cours, étant donné que certaines questions abordées sont étroitement liées à des décisions relevant de la compétence du Rectorat, notamment en ce qui concerne la rémunération. Elle mentionne également les questions organisationnelles, comme : « quel superviseur hiérarchique ? » ; « quels liens sont faits entre superviseurs hiérarchiques et ce que l'Assemblée, elle-même, de par le règlement doit faire ? ». Elle souligne que des éléments juridiques nécessiteraient peut-être la présence du Rectorat pour apporter un éclairage. Si l'Assemblée considère cette proposition favorablement, elle suggère que la juriste Natacha Hausmann puisse agir en tant que référente sur ces aspects. La deuxième concerne les vérifications après l'octroi des subventions. Mme la Rectrice attire l'attention sur le fait qu'un point semble manquer dans le mandat confié à la commission. Selon elle, il serait pertinent d'inclure une réflexion sur les vérifications attendues de la part de la CGTF au moment de l'octroi des subventions, un aspect qui n'apparaît pas dans le mandat actuel. Elle propose donc qu'une réflexion à ce sujet soit envisagée dans le mandat.

Concernant le dernier point de Mme la Rectrice, **le Président** mentionne le point 3a du mandat de la Copersu-CGTF « *introduire dans ce nouveau règlement les exigences institutionnelles de l'Université, notamment la directive sur les conflits d'intérêts et la charte d'éthique et de déontologie de l'Université* ». Il indique que ce point va dans le sens de ce que Mme la Rectrice souligne, mais il comprend sa volonté d'être plus spécifique.

**Mme la Rectrice** demande concrètement ce qu'il serait attendu de la CGTF.

**M. Giarrizzo** approuve la proposition d'associer Mme Natacha Hausmann, directrice du service juridique, à la démarche. Il suggère que cette nouvelle commission réfléchisse à inviter Mme Hausmann à participer aux discussions relatives au point 3a.

**Le Président** procède au vote sur le principe de la création d'une commission (Copersu-CGTF), sur base de ce mandat, et de prendre en compte ce qui a été dit lors de la séance, et qui sera protocolé au procès-verbal.

*La création de la Copersu-CGTF a été acceptée à l'unanimité.*

### 9.1.3. Composition de la commission : VOTE

**Le Président** ouvre la discussion sur la composition de la COPERSU-CGTF. Il indique qu'il faudrait au moins un membre de chaque corps, avec la possibilité d'avoir des membres additionnels. Il précise que la secrétaire de l'Assemblée assurera le suivi et la prise des procès-verbaux des travaux de cette commission. Il demande si des volontaires se manifestent.

**Mme Desjacques** indique que les personnes souhaitant être membres peuvent également se manifester au secrétariat d'ici à la prochaine séance.

**M. Giarrizzo** demande si une discussion sur une clé de répartition aura lieu. Il indique que cette clé de répartition sera liée au nombre d'effectifs que les différents corps pourront trouver.

*Des membres du Rectorat quittent la séance. Le Président les remercie et indique que ce point est encore ouvert au public et au Rectorat.*

**M. Giarrizzo** indique également que la question des suppléances reste ouverte. Il envisage un nombre plus restreint avec la possibilité de suppléances.

**M. Martin** propose de la part du corps étudiant M. Grand, M. Gigli et Mme Marchesini.

**Le Président** prend note des noms, mais indique qu'il y aura une discussion sur la clé de répartition et donc du nombre d'étudiant-es qu'il y aura dans la commission.

**Mme Cuman** se propose pour le PAT.

**Mme Marchesini** indique que Mme Amoune aurait également souhaité participer aux travaux de la commission.

**Le Président** rappelle que l'article 7, section 7.3 « Commissions » du Règlement interne de l'Assemblée de l'Université prévoit « *[qu']aucun corps ne peut y être majoritaire* ». Il indique que ces quatre noms sont pris en considération.

**M. Giarrizzo** indique que M. Gaponenko est volontaire pour le CCER.

**Le Président** indique qu'il manque encore un professeur et demande qu'un nom soit arrêté en vue de la prochaine séance. Il souligne que la clé de répartition qui semble se dessiner serait celle d'un membre par corps, et indique que, si cela se confirme, le nombre d'étudiant-es serait limité.

**Mme Desjacques** indique que M. Grand se retire ; M. Gigli et lui-même étant de la même faculté.

**Le Président** trouve naturel que les étudiant-es s'engagent dans cette commission, et indique ne pas être choqué qu'ils-elles soient plus représenté-es que les autres corps, pour autant qu'ils-elles ne soient pas majoritaires. Il donne un délai d'une semaine à tous les corps pour proposer au moins une personne. Il voudrait cependant qu'il y ait une convergence sur le nombre total des membres pour savoir combien d'étudiant-es pourraient être accepté-es dans cette commission. Il demande si le nombre de trois étudiant-es serait contestable ?

**Mme Girardclos** indique que ça dépend du nombre total de personnes dans la commission. Dans sa totalité, le nombre d'étudiant-es ne doit pas excéder le nombre additionné de personnes des autres corps. Elle souligne que si la commission est constituée de sept personnes, il n'y a pas de problème, mais si la commission est composée de cinq personnes, dans ce cas ça n'est pas possible. Soit on commence par définir la taille de la commission, soit on attend la séance prochaine pour savoir qui s'annonce et la définir en fonction des candidat-es.

**Le Président** donne un délai d'une semaine pour les candidatures.

**Mme la Rectrice** termine en mentionnant le passage suivant du mandat de la Copersu-CGTF : « *D'après les discussions avec les délégués du Rectorat, Gerd Rothenberg et Antonio Latella, qui assistent aux séances en leur qualité de délégué du Rectorat avec voix consultative, la commission fonctionne à satisfaction et les membres actuels remplissent avec sérieux leur*

*mandat* » (p. 2). Elle souhaite communiquer qu'il ne s'agit pas ici des discussions avec le Rectorat. Le Rectorat n'est pas engagé par les propos qui ont été tenus par MM. Gerd Rothenberg et Antonio Latella, qu'il ne soutient pas. Elle indique sa volonté de clarification de la situation.

**Le Président** remercie la Rectrice et propose de passer au point suivant, dont la discussion se fera sans public.

*Il invite le public à quitter la salle.*

## **9.2. Nomination des membres de la CGTF (AU-24.24 ; AU-24.25) : VOTES**

Après discussions et vote de l'Assemblée :

M. Beltan Michel (membre étudiant) est nommé jusqu'au 31 août 2026 ;

Mme Nora Cupelin (membre étudiante) est nommée jusqu'au 30 septembre 2025 ;

M. Leonhard Unterlerchner (membre du CCER) est nommé jusqu'au 30 septembre 2025 ;

Mme Alicia Chevrier (membre étudiante), est nommée jusqu'au 30 septembre 2026

La séance est levée à 21h30

Cecilia Raziano González

AdU/OJ/sdc/cr octobre 2024